



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

**Nombre de conseillers**

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08
- absents : 03
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :  
**08/02/2024**

**OBJET**

Modification des  
Statuts du  
SIAHBVA

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**15/02/2024**

*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.*

**Le secrétaire de séance**

**Janine PERIDON-  
GONZALEZ**

**Le Maire,**

**Jean CRESPI**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPI, Le Maire.

**Étaient présents :** M CRESPI Jean, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, Mme CARTAILLAC Aude, Mme PECCATTE Bernadette, M LEMOINE Denis, M PEDOUSSAUD Jean, M PERROT Alain, M VIDOTTO Matthieu,  
**Étaient absents excusés :** Mme CARTAILLAC Aude, M DENOS Bernard, M BELBEZE Jean-Jacques,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, a été nommée secrétaire.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIAHBVA a été informé par les services de l'État que leurs statuts comportaient une erreur lors de la dernière mise à jour. En effet, la commune du Vernet d'Ariège n'est pas mentionnée dans la liste des communes adhérentes. De plus, une autre erreur due à l'ancienneté des statuts est apparue. L'article 3 ne correspond plus à la réalité des textes (la réglementation a évolué entre temps et il n'est SIAHBVA plus possible de désigner une personne non-membre du conseil municipal).

Par délibération en date du 19 décembre 2023, le SIAHBVA a modifié ses statuts afin d'intégrer la commune du Vernet d'Ariège et de modifier l'article 3.

Il nous appartient d'accepter (ou de refuser) \* cette rectification de modification des statuts.

Il nous appartient d'accepter ou de refuser cette rectification de modification des statuts.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette demande.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent le changement des statuts du SIAHBVA tel que mentionné ci-dessus.

**Pour extrait conforme**

